

REPONSES AUX SIX QUESTIONS DE LA SECTION CULTURE DU PS

Je vous remercie de votre courrier du 12 octobre me posant six questions sur le champ de la culture. Ce domaine est pour moi essentiel car je considère que le chef de l'Etat a une responsabilité particulière en matière de culture. Il doit garantir que le souci de la culture est présent dans l'ensemble de l'action gouvernementale. Ce dont la Nation a aujourd'hui le plus besoin, c'est l'assurance que le chef de l'Etat sera bien le garant de la promesse culturelle républicaine : liberté de création et d'expression, égalité d'accès à l'éducation et aux œuvres de l'esprit, fraternité du vivre ensemble dans la diversité et dans l'assurance que l'art est essentiel.

Question n°1 : Comme il est écrit dans le projet du PS, les socialistes veulent retrouver pour la culture les plus hauts niveaux budgétaires connus sous la gauche depuis 1981. Concrètement quel taux de progression réel envisagez vous dès le budget 2008 afin de réaliser cet objectif ?

Le bilan de la droite en matière de culture est consternant. Le ministre affiche une auto satisfaction qui n'est pourtant pas de mise. Tous les secteurs sous sa compétence sont en berne. Son administration, composée d'agents passionnés, est démobilisée dans une désespérance muette devant les trompe-l'œil et les mensonges.

Parmi tous les mensonges, le mensonge sur le budget est le plus flagrant. Si le Parti socialiste a qualifié l'ensemble du budget présenté par la droite " d'injuste et de virtuel ", le budget de la culture en est la parfaite illustration. Le Ministre présente un budget en progression de 7,8% et d'un montant de 3,2 Milliards d'euros. Cette évolution est liée pour l'essentiel à une augmentation mécanique des dépenses et non à une volonté politique. Si l'on enlève les ressources relatives aux taxes affectées, le taux de progression n'est déjà plus que de 2,6%. Si l'on observe enfin la croissance des dépenses fixes de structures, les marges de manœuvre deviennent quasiment inexistantes. Ainsi, comme seule inflexion, le budget 2007 se borne à répondre dans l'urgence au cri d'alarme lancé par le secteur patrimonial : les 140 millions d'euros supplémentaires pour les chantiers de restauration des monuments financés principalement à partir d'une recette fiscale issue des droits de mutations, ressource que, par ailleurs, le Président de l'UMP veut par principe baisser. Quelle cohérence ? Quelle pérennité ? Ce budget intègre aussi de grands projets portés principalement par les collectivités locales et l'Union Européenne, comme le Louvre à Lens.

Ce sera le devoir de la gauche de reconstruire une politique culturelle dotée de moyens suffisants.

Pour autant, le contexte dans lequel se situera cet effort n'est plus celui de 1981. D'une part, les collectivités territoriales ont pris une part croissante et considérable dans le financement de la culture. On le sait, quand l'Etat accorde 1 euro à la culture, les collectivités y consacrent, elles, plus de 3 euros. D'autre part, l'objectif du 1% qui a longtemps été notre horizon ne me paraît plus le seul indicateur pertinent pour refonder, comme j'en ai le projet, la politique de l'Etat en faveur de la culture, car cet objectif global ne garantit pas à lui seul qu'on mettra fin aux inégalités de répartition des crédits, aux lacunes et aux injustices.

Je souhaite donc :

- lancer une vaste consultation des collectivités et des professionnels, pour définir domaine par domaine les mécanismes de financement les plus efficaces. L'objectif sera, tant pour les professionnels que pour l'ensemble des citoyens une plus grande clarté.
- promouvoir une approche beaucoup plus large et plus ambitieuse du champ culturel. Les politiques culturelles interministérielles sont aujourd'hui en panne. Les départements chargés notamment de l'éducation, de l'agriculture, de la recherche, de la jeunesse, des affaires étrangères devront s'impliquer bien davantage, dans leurs actions et dans leur budget. Cette mise en cohérence de tous permettra de créer une dynamique commune dans l'action.
- De la même façon, je compte me battre pour que l'Europe consacre une plus grande part du budget communautaire à la culture. Son effort est mince, 0,12% du budget communautaire, soit 0,28 € par habitant. Le projet socialiste prévoit de proposer une politique culturelle européenne qui puisse bénéficier, sur cinq ans, d'un pourcentage significatif du budget de l'Union Européenne.
- Je ne néglige pas non plus l'importance des dispositifs fiscaux dans l'économie culturelle de la connaissance ; ce sont des leviers qui ont fait leur preuve, notamment pour le cinéma et l'audiovisuel. Le développement de contenus en ligne ambitieux ne se fera qu'avec des moyens frais insufflés, via des contributions qui viendront nourrir pour une part substantielle la création.
- Enfin je suis convaincue que le mécénat peut s'inscrire dans une démarche de solidarité et de citoyenneté et donc jouer un rôle dans les initiatives culturelles. Mais il ne pourra jamais se substituer aux politiques publiques.

Question n° 2: L'éducation culturelle et artistique a été une des réussites de la gauche au pouvoir Comment imaginez-vous les moyens concrets d'une relance et d'un développement généralisé d'un plan d'éducation culturelle et artistique de la maternelle à l'université?

Le projet socialiste s'est engagé sur la relance de l'éducation artistique.

Le Plan "Art et Culture" lancé par la gauche en 2000 a créé un immense élan, stoppé net deux ans plus tard par la droite. Mais qui se souvient que la première "Société nationale de l'art à l'école" a été fondée en France en ... 1907 ! Un siècle plus tard, l'objectif n'est pas atteint. Il ne faut donc pas simplement « relancer » l'éducation artistique, mais se donner les moyens de la fonder comme une mission essentielle sans laquelle la démocratisation culturelle est un vain mot.

Le plan ambitieux en faveur de l'éducation artistique des jeunes que j'appelle de mes vœux repose sur trois piliers : l'Education nationale, principal pilier, l'action des professionnels, notamment des artistes sous l'impulsion du ministère de la culture mais aussi les auteurs, les spécialistes de l'histoire des arts, et enfin les collectivités locales qui ont la responsabilité de la très grande majorité des établissements d'enseignement artistique.

1. Le système scolaire.

L'éducation artistique relève en tout premier lieu de la responsabilité directe du ministère de l'Education nationale. Il faut alors sortir d'une situation structurellement bloquée. : pris par la lourdeur de ses tâches, mener un projet artistique et culturel pour un professeur peut souvent prendre des allures de parcours du combattant.

La première nécessité pour construire une action durable est de prévoir, sur l'ensemble de la vie scolaire, de la maternelle à la terminale, un programme avec des contenus et des horaires.

On peut imaginer un cadre qui soit évolutif et garde une certaine souplesse mais, tant que l'on ne décide pas que, par exemple, une demie journée par semaine soit consacrée à l'éducation artistique, rien n'est possible. Une généralisation des enseignements artistiques à cette échelle suppose le recrutement et la formation d'enseignants spécialisés. Dans certains cas, dans le cadre de concertations avec les collectivités locales et avec les professionnels, des collaborations seront mises en place avec les établissements artistiques sous la responsabilité des collectivités locales.

2. Elargir et développer les partenariats avec les professionnels

L'expérience des budgets participatifs en Poitou-Charentes a montré que les jeunes désiraient plus de culture et de pratique artistique dans leur formation. Nous avons alors pris la décision de recruter pour chaque lycée un animateur chargé d'aider à mettre en œuvre les projets culturels. Cela peut se faire à une plus grande échelle. Il faut élargir les dispositifs existants qui permettent de mener des projets en partenariat avec des professionnels, notamment en favorisant le recrutement direct, sur contrat, de jeunes diplômés chargés d'assister les enseignants. Un grand travail a déjà été fait à partir de 2000 pour faire entrer les arts à l'école et tous les secteurs artistiques s'étaient mobilisés. Ils n'attendent qu'un signe pour reprendre le chemin de l'école.

Les financements qui avaient été mis en place pour le plan des arts à l'école seront rétablis.

3. Regagner la confiance des collectivités locales par un soutien particulier aux établissements d'enseignement artistique

Chaque établissement scolaire est inscrit dans un environnement plus ou moins riche en institutions culturelles. De nombreux "centres de ressources" existent dans les régions : scènes nationales, médiathèques, centres d'art... Je sais que les FRAC sont souvent désireux de faire circuler leurs œuvres dans les établissements scolaires et que des classes à PAC ont déjà tissé de nombreux liens. Il faut les faire renaître, les pérenniser, et en créer de nouveaux.

Cet ancrage dans les territoires doit avoir une visibilité pour gagner de l'ampleur. En 2008 l'entière responsabilité financière des établissements d'enseignement artistique incombera aux collectivités locales, à l'exception des établissements publics nationaux. La loi entérine ce que chacun sait depuis longtemps (ces établissements sont d'abord à la charge des collectivités et ils l'ont toujours été), mais elle ne dit rien de la manière dont l'Etat va continuer de contribuer ou non aux investissements nécessaires pour construire, équiper les établissements d'enseignement artistique municipaux ou intercommunaux. Je propose donc que soit mis en place une dotation pour les établissements d'enseignement artistique qui aurait pour objectif de veiller au maillage territorial, d'aider les collectivités les plus en difficulté et de permettre une diversification des enseignements.

Question n°3 : Au-delà des controverses récentes sur la question des droits d'auteur, pouvez-vous nous dire si vous considérez que la création est un moteur important du développement de notre économie dans les années à venir ? Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour favoriser la création ?

Le développement de notre économie passe par un investissement massif dans l'innovation, la connaissance et l'immatériel dans lequel la création artistique occupe une place centrale. Les errances de la droite à l'occasion du débat lors du vote de la loi sur les droits d'auteur et droits voisins dans l'univers numérique témoignent que cette prise de conscience n'est pas générale

Deux axes sont à explorer, celui du lien entre politique culturelle favorisant la création et le développement économique d'une part, et celui des industries culturelles d'autre part. Dans le premier cas, l'initiative de l'Etat et des collectivités territoriales est un instrument direct de première nécessité. Dans le second, les collectivités publiques ont des moyens non négligeables de nature incitative.

1. Une politique culturelle favorisant la création :

Il est évident que la création artistique dans le cadre de grandes manifestations festivières ou du programme des Capitales européennes est source de retombées économiques locales très importantes. Avignon et Lille 2004 en sont de bons exemples. Il faut donc que ces initiatives qui concentrent des rencontres entre des créateurs et de larges publics soient soutenues et encouragées. Néanmoins la multiplication de ces initiatives nécessairement concentrées dans le temps ne permet pas le même développement pour tous. C'est la raison pour laquelle je me référerai volontiers au forum mondial des collectivités locales qui, à la suite de Porto Alegre a signé l'Agenda 21 en 2004 à Barcelone. Cette réunion internationale a permis de lancer les bases d'un concept que je veux faire mien, celui de développement durable en matière culturelle. Dans cet état d'esprit, je privilégierai le soutien à la création dans une perspective de long terme avec une vision et une évaluation tenant compte des inégalités en matière de développement territorial. Le rôle des collectivités territoriales est central.

Je ne citerai que deux exemples emblématiques pour illustrer mon propos : la Ville de Nantes et la Région Rhône-Alpes. Pour la première Jean-Marc Ayrault a su favoriser la création et les innovations les plus radicales en matière culturelle en créant des événements internationaux, dont la prochaine Biennale " Estuaire " et en soutenant le travail à l'année de lieux de production tel que le « LU le Lieu Unique ». Toutes les études menées à Nantes montrent que la qualité de la vie culturelle a fortement contribué à attirer des entreprises dans la région. De la même manière, quand Jean-Jack Queyranne en Rhône-Alpes crée un Fonds d'Innovation Artistique et Culturelle, il ne se situe pas seulement d'un point de vue culturel, mais il lie création et développement territorial.

Par ailleurs, la gauche a toujours été proche des artistes et a su les accompagner dans ce processus intime qu'est la création. C'est pourquoi je m'attacherai en priorité à garantir les conditions qui permettent d'abord à l'artiste de travailler dans un environnement social juste, à soutenir par des commandes, bourses ou achats les nouveaux talents, à accompagner par un partenariat transparent les commanditaires privés, et corriger les aléas et le formatage du marché.

2. Les industries culturelles

Il faut soutenir vigoureusement la production indépendante dans le cinéma, la musique, l'audiovisuel et le multimédia.

Je prendrai un exemple dans l'audiovisuel : la contribution de ce secteur à l'emploi peut être significative et il faut sortir du " sous-développement " de la production française. Une comparaison avec le Québec le montre : dans cette province de 7 millions d'habitants, le nombre d'emplois équivalents temps plein dans l'audiovisuel au sens large (télévision, cinéma, vidéo, jeux) est de 35 000, ce qui, par extrapolation, donnerait exactement 318 000 emplois en France, soit plus du double de la situation actuelle.

Les jeux vidéos français sont plébiscités dans le monde, mais notre savoir faire s'exerce d'abord à l'étranger et l'industrie américaine ou canadienne recrute dans nos écoles d'art. Je

propose dans cette perspective de diversifier les sources de financement de la création. Une initiative pourrait être de développer un mécanisme de compte de soutien ou des Fonds d'investissement création calqué sur le régime des SOFICA, avec garantie des risques bancaires par un organisme de type IFCIC pour les projets de création innovants.

Question n°4 : Quel plan d'action pourriez vous mettre en place pour encourager la croissance de l'emploi culturel dans les différents domaines du spectacle vivant, des arts visuels, de l'audiovisuel ? En particulier comment envisagez vous de conforter l'indemnisation chômage des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel ?

Depuis août 2003 et l'attaque sans précédent contre le régime d'indemnisation du chômage des artistes et des techniciens du spectacle, les socialistes, notamment leurs élus au Parlement, se sont battus sans relâche pour qu'un système juste et pérenne soit mis en place. De ce combat, qui n'est pas encore gagné, nous devons faire la base d'une vaste réflexion sur l'emploi artistique et culturel dans notre pays.

Tout d'abord, quelques rappels me semblent utiles :

Il est inexact de laisser croire que les politiques culturelles " à la française " ont conduit à une inflation galopante de l'emploi culturel dans notre pays. Selon le ministère de la culture, la part de l'emploi culturel en France en 2002 est de 2,1% de l'emploi total. Elle est de 2,7% en Allemagne, de 3,2% au Royaume-Uni et de 3,3% en Suède. On pourrait même penser que notre pays souffre d'un déficit d'emploi culturel pour gagner la bataille de la création, de la créativité et de l'intelligence dans la société de la connaissance du 21ème siècle.

Il est encore plus faux d'affirmer que les professionnels de la culture sont des privilégiés. Selon la même étude, on compte dans le secteur culturel davantage d'emplois temporaires, d'emplois à temps partiel et de deuxièmes emplois. Ici aussi, la France n'est pas en bonne place par rapport aux pays comparables : 30% des emplois culturels dans notre pays sont des emplois temporaires contre 19% en Allemagne et 10% au Royaume-Uni.

Agir sur l'emploi culturel, c'est agir de façon coordonnée sur plusieurs axes qui sont trop souvent traités de façon séparée.

1. le droit du travail

Ce sont d'abord les questions relatives à l'intermittence. L'existence spécifique des annexes 8 et 10 doit être garanti par la loi de même que les droits à la formation. La question de la " date anniversaire fixe " qui ne se retrouve pas dans l'accord du 18 avril 2006 me paraît centrale, de même que le périmètre et la dotation du fonds de professionnalisation, créé par le Ministère de la Culture.

Bien sûr il faut faire cesser les abus. Mais grossir la question des abus, c'est faire semblant de ne pas savoir que l'immense majorité des artistes et des techniciens sont en situation précaire.

La question de l'intermittence ne doit pas faire oublier que d'autres artistes ne bénéficient pas de régimes spécifiques comme les plasticiens et les auteurs. Il faudra remettre à plat la question de l'emploi culturel pour toutes les disciplines.

2. les droits de la propriété intellectuelle

On le sait, le droit du travail et celui de la propriété intellectuelle ont évolué de façon très séparée. Dans la société du numérique, des réseaux et de la mobilité, le droit de la propriété intellectuelle devient un droit stratégique pour l'économie et pour la société tout entière. Les débats sur la transposition en droit français de la directive européenne sur les droits d'auteur et

droits voisins dans la société de l'information (DADVSI) ont montré au sein même de notre parti la difficulté à trouver les bons équilibres. Le débat devra être repris.

Jean Zay, ministre de l'éducation nationale et des beaux-arts du Front populaire, présentant son projet de loi sur le droit d'auteur à la Chambre en août 1936 déclarait : " C'est sous le signe du travail, et non seulement sous le signe de la propriété, que doit être construit ce nouveau droit français accordant aux auteurs, dans leur intérêt propre, comme dans l'intérêt spirituel de la collectivité, la protection légitime due à ceux qui forment, suivant la magnifique expression d'Alfred de Vigny, la " Nation de l'Esprit ". "

3. la fiscalité

Une étude précise sur les taux de TVA pour les prestations artistiques devra être faite, notamment lorsqu'elles s'effectuent en milieu scolaire. Il en ira de même pour la question de la TVA sur le disque bloqué au niveau européen.

Question n°5 : Quelles sont les grandes orientations de votre politique en matière d'audiovisuel public?

Le projet socialiste est clair sur l'objectif : « Favoriser un audiovisuel public fort pour une télévision de qualité »

Il est en effet grand temps de changer de politique car je constate qu'aujourd'hui, l'audiovisuel public est en déshérence.

C'est tout particulièrement vrai pour la télévision qui ne répond pas véritablement à ce que l'on attend d'un service public. Ses programmes sont de plus en plus soumis à une logique commerciale, si bien que les téléspectateurs ne font plus la différence et contestent la légitimité d'une redevance dont ils ne voient pas la justification. L'équilibre souhaité entre un pôle public fort et des chaînes privées est mis à mal par la domination d'une seule société, TF1 qui obtient en 2005 près de 55% des recettes publicitaires nettes, soit 1647 M€ contre 731 M€ à FTV, et qui emporte aussi la quasi-totalité des 100 meilleures audiences de l'année.

C'est le libéralisme qui inspire la politique audiovisuelle actuelle : on laisse s'appauvrir le service public dont les moyens restent toujours plus limités et plus éparpillés que ceux de nos voisins allemands ou britanniques, et on multiplie les faveurs aux groupes privés.

Pour moi, il est donc grand temps de remettre France Télévisions au service du public, en lui permettant de se différencier enfin des chaînes commerciales. Pour réaliser cette ambition de la création, il faudra d'abord avoir le courage de lui donner une traduction financière juste : je proposerai que les chaînes publiques aient moins besoin de recourir à la ressource publicitaire, afin de les détourner de la logique d'alignement sur les chaînes commerciales dans laquelle elles sont conduites à s'inscrire. Cette réduction sera compensée par une taxation des recettes publicitaires des chaînes privées.

Un audiovisuel public fort suppose aussi une nouvelle gouvernance : le choix des dirigeants par un CSA réformé, indépendant dont les membres seront désignés par la représentation nationale à la majorité des 2/3.

Je compte proposer de donner au service public un rôle de pilote de l'innovation et conforter sa capacité d'adaptation et d'anticipation : développement de la haute définition et d'une offre sur les nouveaux supports, vidéo à la demande et tous nouveaux modes de diffusion mobile, privilégiant par ce biais des outils d'éducation à l'image, des programmes courts et toutes formes de création innovantes.

Il faudra aussi faire du service public audiovisuel et radiophonique un outil au service du pluralisme et de la diversité et renforcer les droits de ses journalistes et salariés, souvent sur des contrats trop précaires.

Question n°6 : Les inégalités culturelles sont souvent à la source des inégalités sociales notamment dans les environnements urbains les moins favorisés. Comment reconstruire des politiques publiques capables de répondre à ces injustices ?

La non maîtrise des " codes culturels " est un " marqueur " social, constituant un obstacle souvent cité dans les parcours de recherche d'emploi. La réussite scolaire dépend largement aussi de la familiarité avec un capital culturel. Ces constats d'inégalités sociales ne touchent d'ailleurs pas que les « environnements urbains » ; les populations des territoires ruraux connaissent aussi des discriminations. L'association La Source de Gérard Garouste travaille depuis de longues années en milieu rural pour des jeunes en grande difficulté.

Le discours incantatoire sur le rôle de la culture n'est plus de mise. L'objectif est de repenser une politique culturelle qui s'attaque clairement aux sources des inégalités et invente des modes inédits d'accompagnement et de soutien à la vie artistique. C'est en partant des obstacles que rencontrent les milieux populaires, de la connaissance des attentes de la jeunesse et de leurs familles que se reconstruira le lien social et non par des actions ciblées qui stigmatisent et accentuent les fractures.

Trois constats à partir desquels une redéfinition des politiques publiques pourrait être proposée :

Premier constat : on observe le renforcement des inégalités d'accès aux pratiques artistiques et culturelles accompagné de phénomènes accrus de ségrégation. Elles sont d'ordre géographique (contrairement aux idées reçues selon lesquelles la France serait suréquipée, il faut savoir que les périphéries des grandes villes et les départements ruraux sont peu pourvus d'établissements culturels), social (les lieux du spectacle vivant subventionnés par l'État, les écoles de musique ou d'art ne sont pas fréquentés par les jeunes des milieux populaires) et économique (aller au théâtre ou dans un musée coûte cher).

Deuxième constat: on note de fortes attentes de la population en matière de culture. Elles se traduisent par une demande de formation et de soutien aux pratiques amateurs qui se développent notamment en musique ou dans le domaine de l'image (cinéma, photo...). Le désir de faire, de pratiquer est évident. C'est à partir de ces attentes et non selon la démarche descendante habituelle que doit se bâtir un nouveau projet.

Troisième constat : les pratiques culturelles des jeunes évoluent rapidement, aussi bien dans leur forme que dans leur contenu, en raison principalement de l'utilisation des nouveaux modes de communication et de diffusion. On constate qu'elles s'éloignent de la culture « consacrée » et qu'une large majorité des professionnels de la culture méconnaissent largement ce que l'on a tendance à regrouper sous le terme de « cultures jeunes ou cultures urbaines ».

La prise en compte dans les projets à venir des caractéristiques des comportements culturels des jeunes est prioritaire. Ne répugnons pas à penser en termes d'une intelligence de consommation : le consumérisme culturel est un champ à investir et non à mépriser ; on ne peut le laisser aux seules sollicitudes des industries culturelles.

Propositions

Il serait injuste de dire que rien n'a été fait. Quelques exemples référents doivent nous servir de base pour étendre ces expériences réussies à d'autres territoires. Là où l'on peut agir au niveau de l'Etat et des collectivités locales, c'est lorsqu'un établissement, dont c'est la mission, pousse toutes ces nouvelles formes plus loin en les montrant à un public plus large et dans un souci permanent d'allers et retours. Je fonderai mes propositions à partir de deux exemples :

Les Rencontres de la Villette hors les murs, le mois dernier à Mantes, Chelles et Sénart, l'année dernière à Limoges en milieu rural, permettent à des artistes repérés de faire une carrière sans être programmés sur des critères de discrimination positive. Aujourd'hui un danseur hip hop comme Frank II Louise découvert il y a 7 ans en bas de son immeuble en train de tourner sur la tête, sera en résidence l'année prochaine au MIT à Boston pour affiner ses recherches sur les capteurs dont il affuble chacun de ses danseurs. C'est cet artiste, de retour sur son territoire d'origine, qui transmet aux autres générations et diffuse la fierté de sa nouvelle culture. Ce devra être le rôle d'autres établissements subventionnés dont je conforterai l'assise que d'accompagner ce type de démarches.

Culture Commune à Loos-en-Gohelle, une association intercommunale de développement artistique et culturel, composée de plus de 30 communes du Bassin Minier du Pas-de-Calais. C'est par un travail de fond avec les habitants, sur l'histoire du site minier sur lequel ils sont implantés que ce lieu a contribué à irriguer une autre culture. C'est ainsi que, in fine, le " Faut qu'on parle ", pièce chorégraphique mise en scène par Guy Alloucherie, artiste associé à Culture Commune, s'est retrouvé cette année programmé dans le festival in d'Avignon. Je compte donc développer ce type d'initiatives et favoriser les regroupements de collectivités territoriales sur des projets culturels qui partent et parlent du territoire ;

La création ou la reconnaissance d'une nouvelle génération de lieux culturels, qui casse enfin les ségrégations spatiales et sociales, impose le brassage des populations et des générations, lève « l'intimidation » doit faire l'objet d'une politique publique particulièrement offensive. Et un meilleur maillage du territoire passe sans doute par une plus grande polyvalence des lieux existants.

Ainsi, je privilégie dans ce domaine comme dans d'autres, une approche de reconquête pragmatique ancrée dans la réalité économique et sociale de ces " environnements urbains (ou non urbains) défavorisés ". C'est une démarche qui s'appuie sur les acteurs de terrain, sur les équipements de proximité, sur des engagements forts d'artistes et de professionnels qui ont déjà ouvert des voies qu'il faut désormais transformer en boulevards.